

# SYNTHESE

## RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ 2010



La préservation d'un service public de qualité est l'un des objectifs majeurs et prioritaires pour le SIGERLy. Ainsi j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de contrôle de l'autorité concédante pour le service public de la distribution de gaz pour l'année 2010 réalisé par notre syndicat. Ce rapport qui s'attache à évaluer la performance du concessionnaire GrDF s'inscrit dans les missions de contrôle et d'organisation de la distribution qui sont dévolues au SIGERLy.

En préambule, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler ici une précision essentielle qui prête parfois à confusion, à savoir, que les réseaux de distribution publique de gaz de notre concession, qui sont des biens mis à la disposition du concessionnaire pour la durée du contrat, font partie intégrante de la concession SIGERLy et constituent des biens de retour à l'autorité concédante.

Je tiens à souligner le travail collaboratif du concessionnaire mené tout au long de l'année qui a permis d'apporter de nombreuses réponses aux questions que nous avons posées lors du précédent exercice et de collecter de manière fluide les données nécessaires à ce rapport 2010. Celui-ci met en relief, entre autres, le besoin de poursuivre la fiabilisation de la base technique des branchements en privilégiant le repérage de ces conduites permettant de réduire les risques d'endommagement encore trop fréquents. Je tiens cependant à saluer les efforts réalisés par le concessionnaire en matière de sensibilisation des acteurs aux risques d'endommagements des canalisations de gaz. Je me réjouis également de la sortie du décret « DT-DICT » du 7 octobre dernier qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et permettra de renforcer les dispositifs d'interventions visant à améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux.

En outre, au chapitre comptable, ce rapport de contrôle met en avant le besoin d'obtenir du concessionnaire une lisibilité parfaite des provisions pour le renouvellement des ouvrages qui est un paramètre déterminant pour notre concession. Je reste confiant sur les capacités du concessionnaire à nous fournir l'ensemble de ces données.

Je souhaite également préciser que l'année 2010 a été l'occasion de mettre en valeur deux communes de notre concession qui ont eu l'opportunité de tester de nouveaux compteurs communicants sur un des quatre territoires nationaux de l'expérimentation organisée par GrDF sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie. Le SIGERLy qui a activement participé à ce test tient d'ailleurs à souligner l'excellente collaboration du distributeur qui a donné lieu à de fructueux échanges.

Enfin, au regard des évolutions introduites par la loi Nome, je me félicite du libre exercice de la réversibilité pour la fourniture de gaz permettant à l'utilisateur un droit de retour aux tarifs réglementés et de la mise en place d'une procédure automatisant l'attribution du Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel par le croisement des fichiers des organismes d'assurance maladie et des fournisseurs d'énergie (sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Dans un contexte économique difficile où la lutte contre la précarité énergétique est un des objectifs nationaux, je souhaite une nouvelle fois rappeler que j'ai particulièrement à cœur de préserver un service public de la distribution de gaz de qualité et veillerai à remplir les missions qui sont les nôtres.

Pierre ABADIE

## Patrimoine : une fiabilisation des inventaires des ouvrages concédés

Type d'ouvrages	2007	2008	2009	2010	Variation 09-10
Canalisation basse pression (km)	85,3	82,2	75,2	70,3	-6,6%
Canalisation moyenne pression (km)	1 938,2	1 957,9	1 972,0	1 985,7	0,7%
<b>Total Canalisation (km)</b>	<b>2 023,5</b>	<b>2 040,0</b>	<b>2 047,2</b>	<b>2 055,9</b>	<b>0,4%</b>
<b>Total Postes de distribution</b>	<b>172</b>	<b>169</b>	<b>162</b>	<b>161</b>	<b>-0,6%</b>
Branchements en immeubles collectifs	NC	Données non fiables	13 020	13 079	0,5%
Branchements particuliers en habitat collectif	NC	Données non fiables	180 452	180 939	0,3%
<b>Total Branchements</b>	<b>NC</b>	<b>Données non fiables</b>	<b>193 472</b>	<b>194 018</b>	<b>0,3%</b>
<b>Total Vannes et robinets</b>	<b>NC</b>	<b>1 916</b>	<b>1 970</b>	<b>1 419</b>	<b>-28,0%</b>
CM (conduite montante)	NC	Données non fiables	12 717	12 760	0,3%
CMI (conduite d'immeuble)	NC	Données non fiables	12 837	12 932	0,7%
Tiges cuisines	NC	Données non fiables	23	26	13,0%
Nourrices	NC	Données non fiables	972	970	-0,2%
<b>Total Ouvrages collectifs d'immeuble</b>	<b>NC</b>	<b>Données non fiables</b>	<b>26 549</b>	<b>26 688</b>	<b>0,5%</b>

L'analyse du patrimoine physique de la concession sur plusieurs années appelle à quelques remarques. Toutes canalisations confondues, le nombre de kilomètres de canalisation progresse entre 2009 et 2010, avec une hausse des canalisations exploitées moyenne pression et une baisse des canalisations exploitées basse pression. Le nombre de kilomètres réalisés en extension (+13,1%) et en renforcement/renouvellement augmente en 2010 (+10,7%), après une baisse de ces deux catégories en 2009.

L'un des enjeux importants de l'inventaire patrimonial concerne la localisation des branchements, notamment en matière de sécurité puisque de nombreux incidents ont lieu sur ce type d'ouvrage. Les données 2008 étaient peu fiables car l'inventaire des branchements collectifs s'est terminé fin 2009. Le concessionnaire avait indiqué réaliser des ajustements en fonction des opérations de maintenance. Après examen des données 2010, il semble que l'inventaire des branchements collectifs gagne en fiabilité avec une hausse de +0,45% pour les branchements d'immeubles collectifs et +0,27% pour les branchements particuliers en habitat collectif. Toutefois, l'autorité concédante avait insisté pour disposer également d'un inventaire exhaustif des branchements individuels. Le concessionnaire confirme ne pas pouvoir nous transmettre cette base, arguant qu'il réalise seulement le repérage cartographique des nouveaux branchements, conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000. Le Sigerly déplore cette situation.

La fiabilisation des bases de données relatives aux vannes, robinets et ouvrages collectifs d'immeuble se poursuit. Le nombre de vannes et robinets utiles à l'exploitation a baissé de 28% (551 unités entre 2009 et 2010).

Le concessionnaire justifie cette diminution importante par la réalisation d'un schéma de vannage optimisé qui n'est pas encore finalisé. Chaque catégorie d'ouvrages collectifs d'immeuble progresse légèrement entre 2009 et 2010 (évolution logique compte tenu de la dynamique de l'urbanisme local).

## Sécurité : l'augmentation du nombre d'incidents en 2010

	2008	2009	2010
Nombre d'incidents sur la concession	1387	1356	1500
Taux d'incident pour 100 kilomètres de réseau	68	66,2	73
Taux d'incident pour 100 usagers	0,69	0,68	0,76

Pour l'année 2010, l'ensemble des critères à la maille de la concession est défavorable : le nombre d'incidents augmente (+10,6%) mais également les taux d'incidents pour 100 kilomètres de réseau (+10,2%) et pour 100 usagers (+11,5%).

Lorsque l'analyse des taux d'incident est réalisée à la maille communale, les deux communes déjà détectées en 2009 ressortent :

- **Francheville** : la présence d'eau dans les canalisations consécutive à l'endommagement de la canalisation de gaz par le réseau d'adduction d'eau potable a provoqué des dysfonctionnements des détendeurs au cours de l'hiver 2009. Des travaux de séchage de la canalisation de gaz ont été réalisés en 2010.
- **Couzon au Mont d'Or** : l'autorité concédante demande au concessionnaire de lui fournir une analyse approfondie des causes d'interruptions de fourniture et sollicite la mise en œuvre



de mesures adaptées pour améliorer la situation.

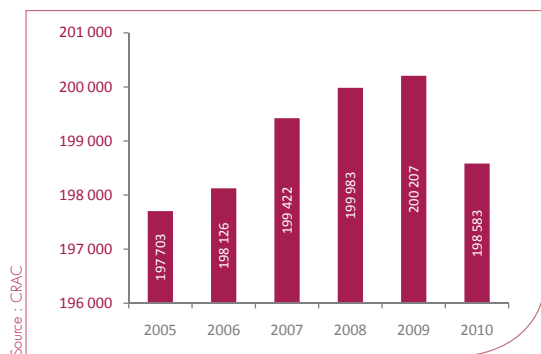
Les deux principales causes des incidents sont :

- ↳ **l'atteinte aux ouvrages** (fissure, corrosion, usure et rupture de pièce, arc électrique/chaleur) : cette situation montre un besoin de renouvellement sur le réseau concédé.
- ↳ **les activités humaines** : ce paramètre repart à la hausse en 2010 (+9%) malgré la politique de prévention des dommages aux ouvrages développée par le concessionnaire.

Comme en 2009, les branchements restent en 2010 le siège principal des incidents sur le réseau concédé. Cette situation confirme l'importance d'un inventaire exhaustif des branchements, notamment pour les branchements dits « particuliers », élément déjà souligné dans les rapports précédents.

## 2010 : la baisse du nombre de points de livraison

Evolution du nombre de points de livraison



Le nombre global de points de livraison baisse pour la première fois en 2010, (-0,8%). Cette diminution concerne les tarifs T1 et T4.

Les consommations d'énergie augmentent de 10,3% entre 2009 et 2010, en lien avec la hausse des DJU sur cette même année. Après deux années de relative stabilisation, les recettes d'acheminement progressent à nouveau en 2010, avec une hausse constatée de 7,6%.

## La satisfaction des collectivités territoriales

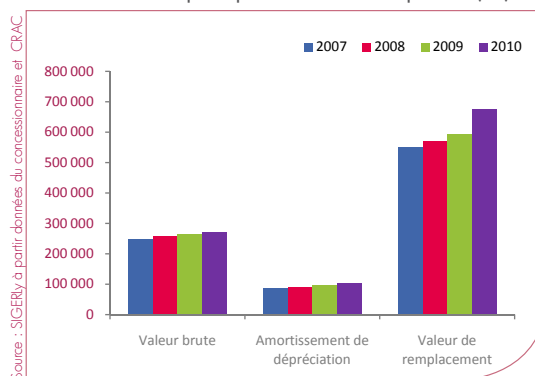
Relations entre le concessionnaire et les collectivités territoriales

	2008	2009	2010
Ne se prononce pas	4%	5%	2%
Très mauvaises	1%	1%	1%
Assez mauvaises	3%	4%	3%
Assez bonnes	47%	42%	43%
Très bonnes	45%	48%	51%

Les relations entre les collectivités territoriales et le concessionnaire sont satisfaisantes à une large majorité. En revanche, il s'agit de chiffres nationaux qui ne permettent pas une approche à la maille de la concession.

## Domaine comptable : le vieillissement des ouvrages

Evolution des principales données comptables (k€)



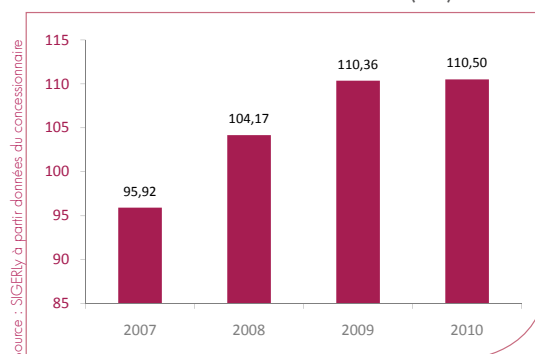
Le taux d'amortissement poursuit sa progression en 2010, quelque ce soit le type d'ouvrage considéré, ce qui traduit un vieillissement des ouvrages au niveau comptable.

Le montant des provisions utilisées pour le renouvellement s'accroît de nouveau en 2010. En revanche, l'autorité concédante ne dispose toujours pas des montants de provisions constituées au cours de l'année, à la maille de la concession.

Elle renouvelle donc sa demande pour disposer des montants de provisions que le concessionnaire a constituées pour les renouvellements futurs.

Le droit du concédant correspond à la valeur nette comptable du patrimoine concédé, déduction faite des financements non amortis du concessionnaire auxquels sont ajoutés les financements du concédant reconstitués par amortissement. Il n'augmente que très légèrement entre 2009 et 2010. L'autorité concédante interrogera le distributeur sur les raisons qui expliquent cette évolution.

Evolution du droit du concédant (M€)



Le montant de la redevance R1 en 2010 augmente très légèrement par rapport à l'année précédente (+0,06%) contrairement aux années antérieures. Cela s'explique par la baisse de l'index d'ingénierie et de la faible évolution du paramètre « population ».

L'autorité concédante souligne que la situation du rapprochement des inventaires technique et comptable des canalisations s'est améliorée. Pour les autres ouvrages, le concessionnaire a affirmé dans sa réponse au rapport de contrôle

2009 que les corrections d'inventaires des ouvrages collectifs autres que les canalisations ne seront possibles qu'après un retour d'expérience national. L'autorité concédante prend acte de la réponse officielle formulée par le concessionnaire et lui demande de justifier sans délais la mise en œuvre de mesures correctives dans les inventaires.

## Conclusion

L'autorité concédante tient à souligner l'effort que le concessionnaire met en œuvre pour transmettre les données et apporter des réponses aux questionnements soulevés dans les rapports. En effet, même si des données restent non exhaustives, le concessionnaire a fourni nombre de réponses lors de la réunion d'échange en début d'année 2011 consignées par un courrier officiel à l'autorité concédante. De plus, le concessionnaire a remis un ensemble de données à l'autorité concédante, dans des délais raisonnables. Toutefois, quelques points doivent être améliorés.

Tout d'abord, l'autorité concédante insiste sur la fiabilisation de la base technique concernant les branchements et les autres ouvrages. En effet, si l'inventaire des canalisations semble être relativement complet, les besoins de repérage des autres ouvrages concédés apparaissent prioritaires. L'autorité concédante insiste une nouvelle fois sur l'importance de la localisation des branchements, collectifs ou individuels, notamment en matière de sécurité. Les nombreux incidents ayant comme siège les branchements démontrent l'intérêt de ce repérage. L'autorité concédante ne peut se satisfaire d'une localisation des branchements individuels en conformité avec l'arrêté de 2000. Elle renouvelle donc sa demande au concessionnaire d'un meilleur suivi des ouvrages concédés afin de disposer d'une lisibilité parfaite du patrimoine de la concession.

En 2010, le nombre d'incidents sur le territoire de la concession est reparti à la hausse, ce qui ne peut satisfaire l'autorité concédante, garante du bon fonctionnement du service public.

Elle sollicite donc le concessionnaire à privilégier sa démarche de prévention et de maintenance et de tout mettre en œuvre pour limiter les incidents et leurs conséquences sur les usagers afin d'améliorer la qualité du service.

Par ailleurs, la problématique en matière d'incident mise en relief sur la commune de Couzon au Mont d'Or se confirme. Depuis deux ans, cette commune subit de nombreux incidents en lien avec la longueur de ses canalisations et au nombre de clients rattachés. En conséquence, l'autorité concédante sera très attentive aux justifications de cette situation.

Concernant l'aspect comptable, l'autorité concédante réitère sa demande au concessionnaire de disposer de la lisibilité complète et détaillée des montants de provisions constituées et utilisées pour le renouvellement des biens mis à disposition. Ces informations sont fondamentales pour connaître la valeur précise de notre patrimoine et évaluer la performance du gestionnaire de réseau.

Enfin, l'autorité concédante sollicite le concessionnaire en vue d'obtenir l'ensemble des données et justifications des problématiques mises en évidence dans ce rapport et demande au concessionnaire de poursuivre le travail collaboratif et fructueux engagé.